

à Boston les 21, 22 et 23 juin 1871. Le but principal de cette session était de reconvenir en conférence le Conseil Exécutif de la Chambre de Commerce de la Puissance qui avait été prié de s'y rendre et qui avait accepté l'invitation. Les circonstances empêchèrent ce dernier Conseil de se trouver au poste au moment fixé, mais une délégation y partit de la part de la Chambre de la Puissance. Elle était composée de Hugh McLennan, Ira Gould et W. Patterson, de Montréal. M. R. G. Haliburton, d'Halifax, se trouvant en cette ville fut invité à se rendre aux séances avec les autres M. M. du Canada.

Un échange libre et complet, mais non officiel, de vues eut lieu entre les messieurs canadiens et américains alors présents relativement aux relations commerciales passées et présentes des deux pays. Il n'y a pas eu de différence d'opinions sur l'avantage de rendre à l'avenir les relations aussi intimes que possible, tout en sauvegardant leurs intérêts réciproques. On ne fit aucune tentative de définir précisément la base sur laquelle il était désirable de négocier, mais tous ceux qui étaient présents restèrent convaincus que l'initiative des négociations devait venir des hommes d'affaires des Etats-Unis et du Canada en conférence, et que les deux associations nationales pourraient faire beaucoup par leurs efforts communs pour atteindre le but désiré.

Comme résultat de ce qui a été dit, les résolutions suivantes furent adoptées par le comité exécutif de la Chambre américaine :—

Résolu :—Que les relations commerciales qui devraient exister entre les Etats-Unis et la Puissance du Canada et pour l'usage réciproque des canaux et des rivières des deux pays soient mises sur le programme officiel de la prochaine réunion annuelle.

Résolu :—Qu'un comité soit constitué avec instruction de se mettre en communication avec la Chambre de Commerce de la Puissance, en vue de réunir telles informations propres à conduire à une meilleure entente des questions qui sont intéressées dans ces relations. (Le comité choisi se composait de M. M. Avery Palmer, Boston ; J. S. Hazard, Buffalo ; E. D. Holton, Milwaukee ; Thos. Walton, Cleveland ; Chas. Randolph, Chicago ; W. M. MacPherson, St. Louis ; W. L. Trouholm, Charleston.)

Résolu :—Que la Chambre de Commerce de la Puissance soit invitée à nommer un comité chargé de correspondre et de conférer avec le dit comité et d'envoyer une députation à l'assemblée annuelle, en sorte que les opinions des marchands de la Puissance en outre des informations obtenues par le comité, puissent être officiellement représentées.

Considérant les grands intérêts en question, le président convoqua une réunion spéciale à Kingston, le 19 juillet, dans le but de prendre cette dépêche en considération, et après beaucoup de délibérations, les résolutions suivantes furent unanimement adoptées :—

Résolu :—Qu'il est fort désirable que la démarche faite par le Conseil Exécutif de la Chambre Nationale de Commerce des Etats-Unis soit cordialement approuvée et réciprocité.

Résolu :—Que M. M. C. H. Fairweather, de St. Jean, N.-B. ; Hon. John Young, Hugh McLennan, de Montréal ; W. H. Howland, de Toronto ; James Walton d'Halifax ; et — d'Halifax ; composent un comité chargé de conférer avec la Chambre Nationale de Commerce des Etats-Unis, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre et de se nommer des remplaçants au cas où quelqu'un d'eux ne pourrait assister à la convention.

Résolu :—Que l'invitation de la Chambre nationale de Commerce d'envoyer une délégation à la convention annuelle à St. Louis, soit acceptée ; et que la Chambre nationale soit invitée à se faire représenter à la prochaine réunion annuelle de la Chambre de la Puissance qui se tiendra le 17 janvier prochain à Ottawa.

Cette décision fut communiquée au président et au secrétaire de la Chambre de Commerce des E.-U. et une circulaire officielle (No. 8) fut adressée aux corps constitués de cette Chambre, dont voici un extrait :—

"En transmettant ces détails pour l'information de votre Chambre, je dois vous annoncer que toute nouvelle décision importante vous sera communiquée, et vous prier en même temps de placer le plus tôt possible cette circulaire devant votre bureau afin qu'il ait une occasion

de prendre en considération sous toutes ses faces l'importante question de relations commerciales plus étendues entre le Canada et les Etats-Unis. En sorte que si plus tard des suggestions sont soumises aux corps constitués de cette Chambre, votre bureau puisse faire connaître son opinion et la faire valoir.

"Vous êtes aussi requis d'informer votre chambre et ceux qui ont eu l'honneur de participer à la conférence non officielle de Boston, qu'ils peuvent se tenir pour assurés que les marchands des Etats-Unis traitent la question de relations commerciales plus étendues avec une franchise, une cordialité et une détermination qui ne peuvent manquer de commander notre coopération respectueuse et qui promet beaucoup. Si, par bonheur, il était possible pour le commerce des deux pays représentés par leur Chambre nationale respective, de pouvoir s'entendre pour recommander l'adoption d'une base avantageuse pour les relations futures, il n'y a pas de doute que cette harmonie exercerait une grande influence sur la législation commerciale des deux pays."

Quelle que temps s'écoula avant que le siège de la conférence fût choisi. Enfin, le Conseil Exécutif de la Chambre américaine suggéra le nom de Chicago et le 25 octobre. Le terrible incendie qui eut lieu en cette ville les 9, 10 et 11 du même mois obligèrent à un ajournement. Par déference pour les vœux des américains, votre Conseil consentit à les rencontrer à St. Louis le 6 décembre, à l'occasion de leur assemblée annuelle.

Au temps dit, la Chambre de la Puissance était représentée à St. Louis par M. M. Fairweather, de St. Jean, N. B. ; J. Watson, d'Halifax ; W. H. Howland, de Toronto ; John Carruthers, de Kingston ; John McLennan, Thos. Rimmner, John Young et W. J. Patterson, de Montréal. Le résultat de la réunion de la Chambre nationale de Commerce des Etats-Unis fut la résolution d'adresser un mémoire au Congrès pour le prier de nommer une commission chargée de rencontrer des commissaires canadiens et de négocier les bases d'un nouveau traité de réciprocité commerciale. On suggéra que ce traité fut basé sur l'échange libre de produits naturels et manufacturés ; l'admission des vaisseaux canadiens à l'enregistrement américain, la liberté du cabotage et l'agrandissement des canaux canadiens, qui sera très profitable aux deux pays.

Cependant nos délégués, désireux de faire revivre l'ancien traité de réciprocité ne purent admettre la possibilité du libre échange des produits manufacturés, avec le haut tarif américain actuel. Voici les résolutions adoptées par la convention de St. Louis :—

Résolu :—Que le Conseil Exécutif reçoive instruction de demander au Congrès de pourvoir à la nomination d'une commission qui rencontrerait des commissaires du Canada si le gouvernement de ce pays se décide à en nommer, dans le but de négocier un traité entre l'Angleterre et les Etats-Unis, pour encourager le commerce entre le Canada et l'Union américaine, basé sur les principes suivants ou quelques autres, également larges et bien définis :—

1. L'introduction en franchise de tous les articles de manufacture et des produits du Canada aux Etats-Unis et vice et versa.

2. L'adoption de lois uniformes pour les deux pays pour l'imposition des droits d'importation et pour la taxation intérieure, le montant collecté devant être placé dans un trésor commun et divisé entre les deux gouvernements d'une manière équitable.

3. L'admission de vaisseaux canadiens aux registres américains et à tous les privilèges du commerce des côtes et à l'étranger.

4. L'élargissement par la Puissance de ses canaux et l'amélioration de la navigation du St. Laurent, outre l'aide qu'elle devra accorder pour la construction d'un grand chemin de fer international ; les Américains devant avoir les mêmes droits que les Canadiens, et ceux-ci, les mêmes droits que les Américains à des ouvrages semblables dans les Etats-Unis.

Le Conseil Exécutif a espéré qu'une plus grande partie du pays serait représentée à cette seconde convention qu'à la première. Bien que celle-ci fut nombreuse et que 13 chambres de commerce d'Ontario, de Québec et du Nouveau-Brunswick fussent représentées par 37 délégués, on s'attendait que la Nouvelle-Ecosse le serait

aussi ; mais un délégué de Pictou n'a pu se rendre à temps.

Il est malheureux que la Colombie n'ait encore donné aucun de ses nouvelles, car le Conseil espère qu'il pourra voir des suggestions sinon des représentants de cette province lointaine où le secrétaire a expédié nombre de copies du rapport de la première réunion. Espérons qu'à l'avenir toute la Puissance sera bien représentée.

En examinant le programme officiel, on verra que le nombre des questions soumises par les Chambres dépasse de beaucoup celui de la première réunion, tandis que l'importance des questions ne peut manquer d'attirer l'attention. La plupart intéressent tout le pays et sont de nature à provoquer une patriotique discussion. Plusieurs avis de sujets sont arrivés trop tard pour être insérés dans la liste supplémentaire, et ont dû être communiqués dans une forme moins officielle par une circulaire du 5 courant.

Plus récemment encore une communication fut reçue de la Chambre récemment formée à St. Hyacinthe contenant d'autres avis, qui bien que non imprimés peuvent être pris en considération en même temps que d'autres déjà donnés. Naturellement les sujets soumis à la Chambre au nombre de 30 n'entraînent pas une discussion séparée pour chacun. Ils seront soumis par le président dans une forme classifiée, de manière à économiser le temps et à permettre une complète discussion de tous les sujets.

Le Conseil a pris en considération l'immense importance pour la Puissance de rendre la navigation du St. Laurent aussi parfaite que possible depuis les grands lacs jusqu'au point où l'on atteint les vaisseaux de mer.

Ce fleuve est évidemment le plus essentiel de notre puissance, et de l'usage que nous ferons des avantages naturels qu'il nous offre dépendra en grande partie notre position future comme pays commerçant, car le St. Laurent est la porte de sortie naturelle des produits de l'Ouest, qui est colonisé depuis peu et qui compte déjà 12,000,000 d'habitants, tandis que l'immense territoire du nord-ouest canadien est encore inhabité.

Poses-nous de cette grande artère, succombons-nous sans un effort pour enlever la prééminence commerciale à nos rivaux !

Le Conseil est unanime à penser que leurs successeurs devront faire tous les efforts pour persuader au gouvernement l'absolue nécessité de compléter notre système de canaux et d'améliorer la navigation du St. Laurent.

Le Conseil croit aussi que la navigation de l'Ottawa devrait être rendue parfaite et complète aussitôt que possible, et aussi que les chemins de fer canadiens devraient être reliés au plus tôt avec le chemin de fer du pacifique nord actuellement en construction.

Ce chemin joint Duluth sur le lac Supérieur et sera probablement prolongé jusqu'au Sault Ste. Marie. De ce point à Montréal par la vallée de l'Ottawa la distance n'est de 450 milles plus courte que de tout autre port de l'Atlantique. L'avantage qui résulterait pour toute la Puissance de sa liaison avec Montréal et Toronto mérito d'attirer toute l'attention du gouvernement.

Le Conseil Exécutif a reçu un état financier de C. H. Gould, trésorier, montrant qu'il a en main une balance de \$58,27. Ses dépenses ont été faites sur mandats signés du président et du Secrétaire. Il faut dire qu'il y a des réclamations contre la Chambre au montant de \$480, y compris le salaire du secrétaire pour deux quartiers. Il faut se rappeler que bien que le secrétaire n'ait reçu que le revenu d'une année, il lui a fallu faire face aux dépenses de quinze mois, y compris quelques frais extraordinaires occasionnés par l'organisation de la Chambre.

Pris les douze mois comme base de calcul, le Conseil Exécutif est d'opinion que la cotisation par tête pourrait peut-être suffire à solder toutes les dépenses. Le montant (75c par membre des corps constitués) a été recommandé sans aucune idée bien juste des besoins qui pourraient surgir. Avec une année d'expérience, votre Conseil pense qu'une addition de 25c par tête pourrait être nécessaire pour permettre à son successeur de continuer l'œuvre si bien commencée.

L'état du Trésorier prouve que la responsabilité de subvenir aux frais repose sur un petit nombre seulement d'organisations ; et si leurs représentants ne trouvent pas l'augmentation